



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**Plan d'aide du gouvernement aux centres de tri :
le CREAT et le RNCREQ accueillent positivement les mesures proposées**

Rouyn-Noranda, le 29 janvier 2009 – Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) sont d'avis que le Plan d'aide au secteur québécois du recyclage des matières résiduelles, dévoilé hier à Québec, devrait permettre de répondre aux principaux problèmes qui affectent en ce moment les centres de tri.

À l'instar des autres organisations environnementales et du gouvernement, le CREAT et le RNCREQ sont fortement préoccupés par la situation actuelle, considérant le rôle crucial que joue le recyclage dans la protection de l'environnement.

En conséquence, le gouvernement doit travailler avec tous les partenaires interpellés dans ce dossier, tant pour améliorer la qualité des matières recyclables récupérées, que pour augmenter le taux de recyclage. Les mesures de soutien financier à moyen terme annoncées sont donc indispensables pour assurer l'optimisation des procédés et la modernisation des équipements dans les centres de tri québécois. Le CREAT et le RNCREQ estiment en effet que ces mesures permettront d'accroître significativement la qualité du tri, et conséquemment, la valeur et les possibilités de débouchés pour les matières. En somme, il faut éviter de subventionner le problème ! Nous avons plutôt ici la possibilité de créer de la richesse en visant l'augmentation de la valeur des matières.

Concernant l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable au sujet de la consommation écoresponsable (achat de papier recyclé), le CREAT et le RNCREQ estiment qu'il serait tout à fait juste et utile de prévoir dès à présent l'application de l'article 4 de la Loi sur le développement durable afin que les municipalités, directement concernées par la problématique de la récupération et du recyclage, soient elles aussi assujetties aux obligations que se donne le gouvernement. Pour sa part, le gouvernement doit adopter des mesures d'exemplarité qui reflètent les différents volets de la gestion des matières résiduelles, et donc aller au-delà de l'achat des papiers recyclés, à savoir la gestion des produits dangereux, le compostage, la réduction à la source, etc.

Enfin, le CREAT et le RNCREQ sont d'avis que la problématique que vivent les centres de tri confirme le besoin criant d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles qui permettra au gouvernement de se doter de tous les outils nécessaires pour optimiser le taux de récupération et le taux de recyclage au Québec. En somme, les problèmes structurels et économiques de l'industrie du recyclage doivent être intégrés dans une vision d'ensemble du dossier. Il faudra travailler sur plusieurs fronts, à savoir des mesures concrètes de réduction à la source axées prioritairement sur des matières non ou difficilement recyclables (ex. polystyrènes et sacs de plastique à usage unique), mais aussi responsabiliser les producteurs en faveur du recyclage et de la recyclabilité de leurs produits.